

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENTREPRENEURIAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET MISE A NIVEAU DES PME POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET L'EMPLOI « TRANSFORME »

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Projet : P178176

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET) POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT DANS LES VILLES DU PROJET TRANSFORME

I. Contexte, justification et mission spécifique

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des PME comme un secteur stratégique important car non seulement il contribue à la croissance économique inclusive, au développement régional, à la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais aussi qu'il joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale. Ce secteur est une source importante d'emplois dans tous les secteurs économiques et dans les zones rurales et urbaines, et contribue ainsi à la réduction des écarts de développement en favorisant un développement équitable sur une large base et en offrant plus de possibilités pour les femmes et les jeunes dans le développement économique du pays. Tenant compte de l'importance du secteur des PME, le Gouvernement s'est doté en mai 2016, d'un document de stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit et un don pour financer le « Projet d'Autonomisation des femmes entrepreneures et une mise à niveau des PME pour la transformation économique et l'emploi », TRANSFORME RDC en sigle. L'objectif de développement de ce projet est d'**améliorer la croissance et la création d'emplois des MPME nouvelles et existantes, en particulier celles appartenant à des femmes, dans des zones géographiques sélectionnées**. Le projet devrait permettre d'atteindre l'objectif de développement en s'attaquant à trois contraintes critiques pour les emplois du secteur privé et la transformation économique : (i) capacités des entreprises ; (ii) accès au financement ; et (iii) environnement des affaires.

Ce projet s'appuie sur les composantes suivantes :

Composante 1 : Soutenir les femmes entrepreneures, la création des entreprises et les PME.

Cette composante permettra de professionnaliser les femmes entrepreneures, d'élargir la réserve de nouvelles entreprises notamment celles créées par des femmes, et d'améliorer les performances des PME existantes en encourageant la modernisation et la mise à niveau technologique. Avec le temps, certains de ces entrepreneurs pourraient demander un financement auprès des institutions financières participantes (IFP) renforcées par la composante 2.

Composante 2 : Inclusion financière et accès durable au financement pour les femmes entrepreneures.

Cette composante s'attaquera aux contraintes liées à l'offre qui affectent l'accès au financement des MPME et soutiendra des solutions financières innovantes pour élargir l'accès au financement des femmes entrepreneures. Elle soutiendra l'inclusion financière et l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs et les PME à travers : (i) le renforcement de l'infrastructure de crédit en RDC pour améliorer l'accès au crédit (en particulier pour les femmes entrepreneurs) ; (ii) le déblocage de financements pour les femmes entrepreneurs par le biais de garanties partielles de crédit ; et (iii) l'élargissement de l'accès aux services financiers numériques, notamment pour l'autonomisation économique des femmes.

Composante 3 : Développement de l'écosystème de l'entrepreneuriat.

Cette composante contribuera à améliorer la durabilité des résultats en termes de survie et de croissance des entreprises en améliorant l'environnement commercial et en développant l'infrastructure partagée pour stimuler davantage l'adoption de technologies et faciliter l'accès aux marchés.


Composante 4 : Mise en œuvre du projet

Cette composante sera consacrée à la gestion du projet.

Composante 5 : CERC (Composante de réponse aux situations d'urgence).

L'approche pour le projet et la nature évolutive de ses interventions offrira la souplesse nécessaire pour en adapter la conception et l'ampleur au contexte national.

Le projet vise à : (i) soutenir la croissance des 15.000 MPME qui génèrent les revenus annuels supplémentaires, (ii) créer 28.000 emplois des MPME soutenues, (iii) renforcer la capacité des MPME à faire face aux défis du changement climatique et adopter des technologies intelligentes face au climat, (iv) appuyer à travers les formations techniques, comportementales et mentorats des 42.750 bénéficiaires, (v) octroyer les subventions en nature à 13.250 MPME bénéficiaires. Il vise également à former en Initiative Personnelle 31.375 femmes entrepreneures, de faciliter l'accès à 30.000 personnes et MPME aux services financiers ainsi qu'à soutenir 5 réformes pour le développement du secteur privé. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 5 ans, allant de 2023 et se clôturera en 2027. Dans le cadre de préservation de l'écosystème mondial, national et local, le projet porte une attention



sur les PME qui se concentrent sur la résolution des défis sociaux et/ou environnementaux et du changement climatique, notamment les énergies renouvelables, les services de gestion efficace des ressources, les technologies à faible émission de carbone, le recyclage des déchets industriels et des matières premières.

Le projet concentre ses activités sur les entreprises qui opèrent aux fins de fournir des services en vue d'un profit (lequel profit, dans le cas d'une entreprise sociale, sera réinvesti) et qui adoptent des pratiques commerciales saines dans la conduite de leurs affaires ; ces entreprises peuvent être informelles ou formelles, à but non lucratif ou commercial.

Cette mission couvre toutes les composantes du projet TRANSFORME relatives au **développement des capacités des acteurs de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat**, pour contribuer au renforcement continu des compétences des entreprises congolaises afin de contribuer à la création d'un pipeline de MPME professionnelles et compétitives. Le renforcement des capacités des prestataires et acteurs de l'écosystème assurera la pérennisation des résultats du projet au-delà de la clôture.

En termes de bénéficiaires cibles, les secteurs prioritaires pour le projet sont l'industrie légère, la transformation et le conditionnement, l'agroalimentaire et les services, à l'exclusion des stocks ou des fonds de roulement pour les activités de commerce ou de détail, les entreprises sociales (éducation, santé, gestion des déchets, etc.), l'emballage, la transformation et l'accès aux infrastructures (Internet, énergie, eau, assainissement et hygiène) conformément aux politiques de sauvegardes environnementales et sociales et à la résilience climatique.

1.1 Ce renforcement des acteurs de l'écosystème des PME permettra de constituer un solide vivier de nouvelles entreprises formelles, de moderniser les PME en leur fournissant entre autres la formation aux compétences entrepreneuriales essentielles, y compris la formation psychosociale et comportementale, la formation à l'utilisation des technologies numériques, la formation à la résilience climatique et à l'atténuation des risques, et les compétences commerciales de base.

1.2 Le résultat principal de cette mission sera une amélioration de l'offre des Services de Développement des Entreprises par les prestataires privés dans les zones ciblées par le projet. Ces prestataires vont être appuyés pour leur permettre de créer des relations commerciales avec les PME et de collaborer avec d'autres acteurs de l'écosystème. Ces collaborations productives du côté offre (prestataires des Services de Développement des Entreprises) et demande (les entrepreneurs et PME bénéficiaires du projet) vont former le noyau du marché commercial des Services de Développement des Entreprises. Le renforcement de l'écosystème permettra de pérenniser les résultats au-delà de la clôture du projet.

1.3 L'appui au renforcement des capacités des prestataires de Services de Développement des Entreprises sera conçu et exécuté par un consultant expérimenté possédant une vaste expérience sur les opérations similaires, en collaboration avec l'Unité de Coordination du Project (UCP) qui assure la supervision.

1.4 Le consultant sera responsable du renforcement des capacités, de l'Encadrement et formation des partenaires et équipes locales, y compris l'UCP et les Services de Développement des Entreprises (SDE), à travers une approche "d'apprentissage par la pratique" au cours de la conception et de l'exécution.

1.5 Le consultant devra déployer des Objectifs clairs de développement des capacités et des systèmes de responsabilisation sociale

1.6 Le consultant devra démontrer une compréhension ainsi qu'une proactivité et réactivité aux défis rencontrés par les femmes en particulier dans le marché du travail et/ou en tant qu'entrepreneure, notamment sur les Violences basées sur le genre (VBG), harcèlement sexuel, abus et exploitations sexuelles.

1.7 Le consultant s'engage à maximiser les avantages sociaux et communautaires des activités relatives à la mise en œuvre du projet TRANSFORME afin de créer des compétences locales pour assurer la soutenabilité des résultats du projet et de maximiser les bénéfices économiques, sociaux ou environnementaux, y compris la réponse aux défis du changement climatique. Dans la soumission de l'offre, le consultant devra détailler les avantages sociaux, économiques et environnementaux associés à l'exécution du contrat (ci-après dénommés "avantages communautaires") pendant la durée du contrat en cas de nomination, en particulier, dans l'un des domaines suivants :

- **Prestations sociales** : Par exemple, des emplois, une expérience professionnelle, une formation, des apprentissages et un tutorat.
- **L'engagement et le développement de compétences des PME** : par exemple, le taux de participation des PME locales dans la mise en œuvre, la promotion des opportunités aux entreprises sociales, aux communautés et à la société civile ; la consultation, l'engagement des jeunes et le parrainage communautaire.
- **Environnement** : le consultant devra prendre en compte l'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux tels que précisés dans le Cadre de gestion environnemental et Social qui a été élaboré, adopté et divulgué dans le pays et sur le site web externe de la Banque mondiale le 31 mars 2022. En outre il devra systématiquement prendre en compte les contraintes et risques liés aux conséquences du changement climatique sur l'économie de la RDC. Il s'agira notamment de créer le cadre et les activités de formation, sensibilisation et accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique (comme spécifié dans les indicateurs du projet et dans l'annexe 12 du document d'évaluation du projet). La préférence sera donnée aux firmes ayant de l'expérience et une expertise en la matière qui permettront d'atteindre au minima les objectifs du projet en matière de résilience climatique

S'il n'y a pas d'avantages communautaires, le soumissionnaire doit l'indiquer dans sa soumission. S'il y a des avantages pour la communauté, la soumission.

La liste ci-dessous présente des exemples des activités qui pourront contribuer à la promotion des avantages communautaires. Toute activité incluse dans la soumission d'offre doit inclure une méthodologie, un plan de mise en œuvre et des résultats attendues et les indicateurs de suivi.

- **Recrutement et formation ciblés** - offrir aux entrepreneurs, y compris les femmes et les jeunes, des formations, des apprentissages, des emplois et des expériences professionnelles dans le cadre d'un contrat de sous-traitance ou de partenariat.
- **Initiatives de sous-traitance** - offrir aux PME et aux entreprises sociales la possibilité de fournir des biens et/ou des services dans le cadre d'un contrat.
- **Soutien à la création ou le renforcement de capacités des entreprises sociales** - où une entreprise sociale locale peut être créée pour assurer le service d'un contrat, ou une entreprise sociale existante peut être soutenue pour assurer une partie d'un contrat.
- **Consultation de la communauté** - donner à la communauté locale la possibilité d'exprimer son opinion et éventuellement d'influencer la conception et la réalisation d'un projet ou d'un service dans une région.
- **Engagement des jeunes et des femmes** - donner aux jeunes et des femmes dans les zones d'intervention l'occasion de s'engager dans un projet. L'engagement peut aller de l'information des jeunes et des femmes sur un projet à la possibilité de façonner et d'influencer un projet, ce qui leur permet d'avoir davantage leur mot à dire sur l'avenir de leur communauté.
- **Soutien éducatif** - donner aux jeunes l'occasion de découvrir un projet en organisant des présentations éducatives ou des visites universitaires et dans des établissements de formation professionnelles. Contribution à l'amélioration des programmes éducatifs.
- **Événements locaux** - appropriation locale d'un projet ou d'un service.
- **Parrainage local** - il est souvent demandé aux entreprises privées de parrainer des organisations locales de la région dans laquelle elles développent ou fournissent un service.
- **Mentorat** - un soutien et des conseils aux PME, gouvernement et experts locaux.

1.8 Le consultant devra porter une importance particulière à la prise en compte systématique des problématiques liées à l'écart de genre afin de proposer un design inclusif qui permettra de combler cet écart via des interventions ciblées et dédiées. Ces interventions pourront notamment s'appuyer sur les résultats de l'étude sur l'état des lieux des écarts de genre pour les MPME en RDC qui sera menée dans le cadre du projet ainsi que sur les outils et retours d'expérience du projet PADMPME, afin de mettre en place certaines des recommandations préconisées par le rapport et le projet. De manière générale, le candidat devra démontrer une compréhension, une sensibilité ainsi qu'une proactivité et réactivité aux défis rencontrés par les femmes en particulier sur le marché du travail et/ou en tant qu'entrepreneure, notamment concernant les Violences basées sur le genre (VBG), harcèlement sexuel, abus et exploitations sexuelles. La préférence sera donnée aux firmes ayant de l'expérience et une expertise en la matière qui permettront d'atteindre à minima les objectifs du projet en matière d'inclusion de la femme dans les activités. Toutes les activités devront appuyer la mise en œuvre des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (ESS1) et notamment le plan d'action en matière d'Exploitation/Abus/Harcèlement Sexuel (EAS/H) qui se trouve en annexe du Cadre de gestion environnemental et Social qui a été consulté, adopté et divulgué dans le pays et sur le site web externe de la Banque mondiale le 31 mars 2022. Le consultant devra mettre en application ces normes et appuyer leur adoption par les bénéficiaires du projet et faire le suivi de la conformité des activités vis-à-vis de ces normes. Il devra en outre, déployer les objectifs clairs de développement des capacités et des systèmes de responsabilisation.

1.9 Le consultant devra porter une importance particulière à la prise en compte systématique des problématiques liées aux conséquences du changement climatique sur l'économie de la RDC. Il s'agira notamment de créer le cadre et les activités de formation, sensibilisation et accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques (comme spécifié dans les indicateurs du projet et dans l'annexe 12 du document d'évaluation du projet). La préférence sera donnée aux firmes ayant de l'expérience et une expertise en la matière qui permettront d'atteindre à minima les objectifs du projet en matière de résilience climatique.

1.10 Le consultant utilisera la technologie numérique et les plateformes numériques pour optimiser la mise en œuvre, améliorer le rapport coût-efficacité et la rapidité de la mise en œuvre. Le consultant est encouragé à proposer des interventions permettant de mettre à profit l'utilisation des téléphones portables, tablette et/ou ordinateurs (i.e. rappel des échéances du projet, partage de supports de formation / tutoriels ciblés (selon les secteurs ou types d'activités) et transversaux (problématique de genre, VBG-cyberharcèlement, adaptation au changement climatique, mobile money, marketing social, ...). La préférence sera donnée aux firmes qui pourront proposer des interventions permettant d'utiliser les téléphones portables, tablette et/ou ordinateurs dans le cadre des activités du projet afin non seulement de renforcer les compétences numériques et l'utilisation des technologies numériques par les femmes entrepreneures, les nouvelles entreprises et les PME à moderniser mais aussi d'optimiser la contribution des technologies mobiles à l'atteinte des autres objectifs du projet (climatiques, techniques, collecte de données, réseautage, changement de comportement, accès à l'information et aux marchés...).

1.11. Les présents TDR précisent les modalités pratiques de la mission.

II. Les objectifs et étapes de mise en œuvre

2.1 Objectif global

Le développement des capacités axé sur les résultats visera à renforcer les capacités des acteurs privés et publics en charge du développement de l'écosystème des MPME à jouer un rôle direct dans la mise en œuvre des projets de manière coordonnée. Le développement des capacités sera fourni en fonction des besoins des acteurs, en utilisant un plan de suivi et d'évaluation qui décrit une approche systématique pour mesurer les capacités et évaluer les résultats des interventions de renforcement des capacités dans le projet TRANSFORME.

2.2 Objectifs spécifiques

Le projet fournira une assistance technique aux bénéficiaires désignés pour leur permettre de mieux assurer leur rôle :

2.2.1. Les acteurs vont cibler les bénéficiaires directs du projet TRANSFORME à savoir :

- Les femmes entrepreneures et leurs micro-entreprises
- Les nouvelles entreprises subventionnées
- Les PME déjà établies ayant un potentiel de croissance
- Les entreprises évoluant dans les centres de PME et dans les filières/chaînes de valeur ;
- Les entreprises touchées à travers l'inclusion financière

2.2.2. Le consultant va travailler à tous les stades en étroite collaboration avec l'UCP ainsi que les parties prenantes de l'écosystème des MPME et les autres firmes de mise en œuvre du projet

TRANSFORME notamment le COPA, le Soutien à la professionnalisation des femmes entrepreneures, les institutions financières partenaires au Projet et le centre de PME.

2.2.3. Le consultant va aussi explorer les options de SDE dans une perspective de développement des filières prioritaires dans les villes du projet. L'UCP a lancé une initiative pilote dans 3 villes (Bukavu, Kananga et Bunia) de développement des chaînes de valeurs à travers l'identification des opportunités de mutualisation des infrastructures et services permettant de renforcer la compétitivité des entrepreneurs et MPMEs. Ceci se traduirait par la création ou l'amélioration de services d'un ou plusieurs maillons de la chaîne de valeur. Ces services peuvent prendre la forme de SDE.

2.2.4. Le consultant va recourir à tout moment au service des universités congolaises locales tant au niveau de l'étude de marché qu'au niveau des sources potentielles d'expertise pour mener des enquêtes et des analyses locales sur le développement des SDE dans les villes du projet.

2.2.5. La relation avec le projet antérieur du PADMPME sur les SDE : Dans le cadre du PADMPME, le projet SDE a facilité la création de marché de Services de Développement des Entreprises en RDC. L'assistance a été réalisée en quatre étapes. Démarrée par (i) une enquête portée sur l'évaluation de la demande des SDE concentrée sur l'identification des besoins de renforcement des capacités des MPME et de l'Offre des SDE centrée sur l'identification des besoins de renforcement des capacités des Prestataires SDE en vue de permettre la détermination des différentes forces du marché ; cette enquête a permis de mettre sur pied un plan d'action qui a abouti au renforcement des capacités des prestataires identifiés et sélectionnés par des formations, l'accompagnement et un appui sur l'accès aux marchés. Des modules de formation taillés sur mesure ont été élaborés pour répondre aux besoins des prestataires. Les appuis ont été menés par catégorie et sous-catégorie fonctionnelle des prestataires. Une plateforme évolutive de marché des SDE a été développée et est opérationnelle. Les prestataires à la recherche de marché se sont inscrits. Sur une base de 330 prestataires identifiés, 125 ont été renforcés et ont collaboré avec le projet en apportant une assistance aux PME. Le travail abattu par le PADMPME ne concerne que trois villes du projet TRANSFORME et nécessite d'être étendu au niveau de 7 villes du projet. Le consultant va se référer à l'expérience du PADMPME afin de bâtir son approche méthodologique sur l'engagement existant, le mettre à jour/améliorer et l'amplifier dans les nouvelles villes.

2.2.6. En bref, le projet du PADMPME avait permis d'obtenir une bonne connaissance des conditions dans lesquelles l'appui aux MPME était réalisé en RDC. Sur cette base, ce projet avait identifié une série d'obstacles auxquels il convenait de s'attaquer. A ce titre, le projet a élaboré une liste d'actions à entreprendre pour s'approcher des objectifs recherchés. Le déploiement de ces actions a commencé au niveau de 4 villes (Kinshasa, Matadi, Goma et Lubumbashi) du PADMPME. Le renforcement des capacités des prestataires, repris dans TRANSFORME devrait :

- a) Étendre le soutien SDE à 4 nouvelles villes (Mbuji Mayi, Kananga, Bukavu et Bunia) ; le bénéficiaire de ces actions de renforcement de l'écosystème d'appui, continuerons à bénéficier les acteurs de Kinshasa, Matadi et Goma par une mise à niveau ;
- b) mettre rapidement à la disposition dans ces 4 nouvelles villes et de trois 3 anciennes villes les moyens de procéder à ces renforcements ;
- c) Poursuivre et amplifier les actions initiées dans le cadre du projet initial dans les anciennes zones d'intervention.

2.2.7. Les étapes de mise en œuvre

a) Anciennes zones d'intervention

Pour les anciennes zones d'intervention du Projet où une étude a été déjà menée et qui sera remise au Consultant recruté dans le cadre de présents TDR, il y aura lieu de noter que cette étude sera mise à jour pour prendre en compte les besoins actualisés des prestataires dont la base des données connaîtra également un rafraîchissement afin de poursuivre et d'amplifier le travail déjà réalisé, dans le cadre du PADMPME, en ajoutant quelques dimensions complémentaires, notamment dans la disponibilité de formations supplémentaires (comme la formation psychosociale et comportementale...), et en étendant le renforcement à un plus grand nombre de Prestataires de Services de Développement des Entreprises (P-SDE). Dès lors, il conviendra notamment d'effectuer :

- La mobilisation et mise à niveau des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, sur base des orientations retenues dans la nouvelle matrice de recommandations résultante de l'étude menée dans les 7 villes du projet TRANSFORME ;
- L'actualisation de la plateforme évolutive des prestataires de services de développement des entreprises tel que repris dans l'étude antérieurement menée ;
- Identification et mise en place des services à travers la plateforme pour en faire un outil pratique à l'écosystème et en premier lieu des bénéficiaires des projets PADMPME et TRANSFORME ;
- Vulgarisation de la plateforme auprès de l'écosystème au niveau provincial et national pour s'assurer de son appropriation.

b) Nouvelles zones d'intervention

Pour les nouvelles zones d'intervention, la mission devra être organisée selon les quatre étapes suivantes :

Etape 1 : Identification des acteurs

Le résultat de l'étude de portée nationale menée par le PADMPME, comprend la cartographie des services non-financiers, y compris formels et informels, offerts aux entrepreneurs. Ces services incluent non seulement le renforcement des capacités des propriétaires et des employés des PME, mais également des services qui relient les PME aux marchés et créent un environnement dans lequel elles peuvent prospérer. L'étude du marché a examiné les conditions de l'offre et de la demande pour mieux comprendre l'état des lieux et les contraintes spécifiques qui empêchent le développement du marché commercial des services de développement des entreprises aligné avec les besoins des entrepreneurs et PME en RDC.

Les indications retenues lors de l'étude en cause ont largement une portée générale en ce qui concerne les MPME. Cependant, il se pourrait que certaines spécificités locales doivent être prises en compte. Dès lors, une enquête légère sera menée pour identifier ces éventuels besoins particuliers et déterminer comment y faire face.

Au niveau des P-SDE par contre, tout le travail d'identification de ces prestataires reste à effectuer. La démarche sera effectuée avec l'intention d'introduire ces P-SDE dans la plateforme et la préoccupation

de repérer les prestataires aptes à constituer un noyau de base destiné à fournir une première vague de capacités d'appui aux MPME.

Dans la mesure du possible, le consultant s'efforcera également d'identifier des PSDE aptes à appuyer des MPME qui se concentrent sur la résolution des défis sociaux et/ou environnementaux et du changement climatique, notamment les énergies renouvelables, les services de gestion efficace des ressources, les technologies à faible émission de carbone, le recyclage des déchets industriels et des matières premières

Le consultant sera chargé de :

- Rédiger une note conceptuelle reprenant les observations faites à travers les études de marché organisée dans le cadre du projet TRANSFORME
- Préparer un plan de mise en œuvre de l'étude de marché y compris le plan de collecte de données et la base de données sur les prestataires de services de développement des entreprises dans les quatre nouvelles zones cibles du projet à savoir Bukavu, Bunia, Kananga et Mbuji Mayi ainsi que dans les villes de Kinshasa, Goma et Matadi;
- Elaborer une stratégie de communication assortie d'un plan de mise en œuvre et d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre du plan de communication ;
- Identifier au minimum 150 prestataires dans chacune des quatre villes et tout en veillant à ce qu'au moins 30% soient des prestataires qui ont un savoir technologique relatif aux procédés de fabrication/production et aux équipements
- Evaluer les conditions de l'offre et les capacités des prestataires de services de développement des entreprises : à satisfaire la demande des PME qui évoluent dans le secteur de transformation (petite industrie agroalimentaire, petite industrie manufacturière, services avec transformation, entreprise sociale, etc) dont les problèmes ont été identifiés lors de l'enquête ;
- Identifier les lacunes dans le marché des services de développement des entreprises par rapport aux secteurs ciblés par le projet et aux paramètres fonctionnels des entreprises (les aspects genre, sectoriels, stade de développement de l'entreprise, intensité en technologie, etc.) et les opportunités de développement des services de développement des entreprises sur les bases commerciales ;
- Identifier les opportunités de mettre en place et de renforcer des SDE issues du travail pilote sur le développement des chaînes de valeurs y compris à travers l'identification de prestataires potentiels pour des SDE dans cette perspective ;
- Identifier et sélectionner un noyau de cinquante (50) prestataires dans chaque zone cible du projet prêt à appuyer les MPME du projet ;
- Identifier et mettre en place des services (typologie des MPME, fiscalité et parafiscalité, ...) à travers la plateforme pour en faire un outil pratique à l'écosystème, à l'occurrence à un centre d'information virtuel ;
- Mobiliser les acteurs (association professionnelles, universités, ONG, ASBL) de l'écosystème pour présenter la plateforme et recevoir toutes les recommandations à implanter pour faire de la plateforme, un outil clé au sein de l'écosystème. Un tutoriel sera développé sur l'utilisation de la plateforme et mis à la disposition des acteurs ; un questionnaire servira de recueillir les besoins des utilisateurs.

L'UCP sera chargée de :

- valider le rapport de l'étape d'identification ;

- valider le plan de mise en œuvre de l'étude de marché organisée dans le cadre du projet TRANSFORME ;
- valider le rapport de l'étude sur l'offre et la demande du marché de SDE ;
- valider le rapport mise à niveau des acteurs de l'écosystème entrepreneurial ;
- valider le rapport d'actualisation de la plateforme évolutive des prestataires de services de développement des entreprises ;
- valider la note conceptionnelle de l'étude de marché SDE ;
- valider le rapport sur le noyau des prestataires dans le 7 zones du projet TRANSFORME ; et
- valider la stratégie, le plan de mise en œuvre et le dispositif de suivi de communication.

Etape 2 : Support au marché des SDE

En se basant sur l'étude du marché réalisée à l'étape 1 , le consultant va mettre en place un programme de stimulation des marchés des services de développement des entreprises dans le cadre du TRANSFORME.

Le consultant sera chargé de :

- Proposer une cartographie fonctionnelle des SDE basée sur l'analyse de la demande, les spécificités des entreprises, des secteurs, etc.
- Proposer une matrice de recommandations pour la fourniture de services de développement des entreprises qui comprendrait notamment les services d'amélioration du modèle d'opérations des prestataires de services de développement des entreprises, modèle/mode de livraison, prix, fréquence des services; partenaires potentiels dans la prestation de services de développement des entreprises dans le cadre du TRANSFORME, moyens de vérification des résultats ;

Pour mettre à jour/élaborer cette matrice, le consultant aura à :

- procéder au rapprochement des attentes des P-SDE et des caractéristiques des appuis disponibles ;
 - esquisser des types de services d'appui à proposer par catégories fonctionnelles de SDE correspondant aux besoins des MPME dans le cadre des cibles (agro-transformation, agro-alimentaire, petite industrie, service à valeur ajoutée, entrepreneuriat sociale,...) du projet TRANSFORME ;
 - mettre en avant les modèles économiquement viables de SDE et les conditions de leur soutenabilité économique et financières ;
 - indiquer des améliorations à introduire par rapport aux pratiques actuelles en termes de : (contenu, niveau, accessibilité, fréquence).
- Organiser la revue de la matrice des recommandations avec l'UCP et les partenaires locaux et apporter les ajustements nécessaires ;
 - Développer un plan d'action détaillé sur 12 mois qui inclue le programme de développement de l'offre des services de développement des entreprises soutenu par le renforcement des capacités des prestataires locaux dans un cadre de collaboration et de partenariat entre les prestataires publics, privés, et les programmes financés par les partenaires au développement ;

- Mettre à jour/Concevoir un plan de formation pour les prestataires de services de développement des entreprises qui comprendrait les éléments suivants : domaine d'amélioration, domaine de spécialisation (selon type de prestataire et client/bénéficiaires ciblés), formation proposée (contenu, nombre des participants cibles) ;
- Mettre à jour/Développer des supports de formation personnalisés en services de développement des entreprises répondant aux besoins des différents types de clients/bénéficiaires ;
- Développer un modèle économique viable pour les principales catégories de SDE en mettant en avant les économies d'échelles afin de promouvoir la soutenabilité de l'offre SDE ;
- Dans les zones du projet, former des partenariats formel avec les acteurs locaux pour les activités de sélection, de communication et d'encadrement ainsi que d'accompagnement des MPME.
- Actualiser le dispositif d'évaluation et développer le guide d'évaluation des résultats de ce programme ;

L'UCP sera chargée de :

- Valider la matrice de recommandations pour la fourniture de services de développement des entreprises ;
- Valider plan d'action détaillé et de formation pour les prestataires de services de développement des entreprises ;
- Valider les instruments/outils et le rapport des partenariats éventuellement conclus ;
- Valider le dispositif d'évaluation et le guide d'évaluation des résultats ;
- Valider le manuel des opérations mis à jour pour le renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème des PME ;
- Valider les supports de formation personnalisés aux prestataires SDE (les modules de formation) ;
- Valider le rapport de l'étape de support de marché.

Etape 3. Mise en œuvre du programme de support au marché des services de développement des entreprises

Le consultant sera chargé de :

- Mettre en œuvre le plan d'action de manière progressive pour maximiser les opportunités d'apprentissage et de transfert de compétences (méthodologie de conseil et d'accompagnement des MPME, de coaching et de formations) aux Prestataires SDE et autres acteurs locaux ;
- Mettre à jour la plateforme évolutive de marché de SDE ;
- Organiser des ateliers d'orientation pour les entreprises intéressées à devenir des prestataires de services de développement des entreprises ;
- Communiquer autour de l'offre disponible des services de développement des entreprises (existants et nouvellement créés) à travers des publications dans la presse écrite/orale, des blogs, des annonces, des campagnes télévisées/radio ;

- Ajuster les modes de communication pour les besoins des différents groupes cibles, notamment à travers une adaptation en langue locale, simplification des messages (par ex. pour les femmes micro-entrepreneurs), utilisation des réseaux sociaux (pour les jeunes) etc.

L'UCP sera chargée de :

- suivre la mise en œuvre des activités de support au marché de SDE ;
- valider le rapport sur la mise en œuvre progressive du plan d'actions ;
- valider le rapport des formations ;
- valider le rapport sur le développement et la gestion de la plateforme digitale ;
- valider le rapport sur la communication de l'offre SDE ;
- valider le rapport de l'étape de Mise en œuvre du programme ;

Etape 4. Evaluation

Le consultant sera chargée de :

- Mettre en œuvre le plan de suivi et évaluation pour les différents aspects et groupes de bénéficiaires de programme avant et après l'assistance reçue. Ce plan de suivi -évaluation va renseigner les indicateurs suivants du cadre de résultat : la création d'emploi, l'augmentation du chiffre d'affaires, l'amélioration de la gestion grâce à la formation et à l'accompagnement
- Le suivi de résultats inclura la collecte de données, la conservation, la tenue de dossiers, et les dispositions de partage des données avec les parties impliquées, ainsi que la sécurité des données, et la protection de confidentialité pour les prestataires et leurs clients.
- Assurer mensuellement (une fois par mois) le partage des données avec l'UCP et des partenaires externes pour l'analyse statistique et les évaluations d'impact tout en employant des mesures de confidentialité.
- Faire le suivi des prestataires et de leurs clients ;
- Assurer la collecte, l'analyse et le transfert de données à l'UCP.
- Préparation des rapports des résultats et du rapport final avec les leçons d'expérience et recommandations d'expansion.

L'UCP sera chargée de :

- Valider le rapport détaillé de suivi-évaluation
- Valider le rapport sur les prestataires et leurs clients
- Valider le rapport d'étape Evaluation
- Valider le rapport final de la mission

III. Résultats attendus

Le développement des capacités des acteurs de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat permettra de contribuer au renforcement continu des compétences des entreprises congolaises afin de contribuer à la création d'un pipeline de MPME professionnelles et compétitives.

Afin d'assurer la pérennisation des résultats du projet au-delà de la clôture :

- Au moins 600 prestataires formels et informels identifiés dans les provinces de Bukavu, Bunia, Mbuji-Mayi et Kananga sont sélectionnés et reçoivent une assistance technique en renforcement des capacités et 300 dans les villes de Kinshasa, Matadi et Goma ;
- Au moins un noyau de 50 prestataires de service de développement des entreprises sont identifiés, sélectionnés sur la base de critères stratégiques, renforcés et assistent les MPME bénéficiaires de TRANSFORME dans chacune des sept villes du projet : Bukavu, Bunia, Kananga et Mbuji-Mayi ; Goma, Kinshasa, Matadi ;
- La communication sur l'opérationnalité de la plateforme digitale a abouti à l'enregistrement des prestataires-SDE de plus de 300 nouveaux prestataires dans les 7 villes du projet ;
- Au moins 30% des entreprises intéressées sont devenues des prestataires (avec un savoir technologique relatif aux procédés et aux équipements) de services de développement des entreprises et accompagnent des nouvelles entreprises ;
- Au moins 30% des MPME bénéficiaires de la subvention qui ont consultés la plateforme signent des contrats de prestations SDE avec les prestataires identifiés pour résoudre leurs problèmes.

Indicateurs clés

Indicateur	Bénéficiaires sensibilisés	Bénéficiaires engagés dans les activités	Bénéficiaires finaux
Nombre des prestataires identifiés par villes (Bunia, Bukavu, Mbuji-Mayi, Kananga)	100	75	75
Nombre des prestataires identifiés par villes (Kinshasa, Goma, Matadi)	100	75	75
Nombre des MPME converties en prestataires ayant un savoir technologique par ville (Bunia, Bukavu, Mbuji-Mayi, Kananga, Kinshasa, Goma, Matadi)	50	25	25
Nombre de prestataires ayant un savoir technologique identifiés et renforcés (Bunia, Bukavu, Mbuji-Mayi, Kananga, Kinshasa, Goma, Matadi)	100	30	30
Nombre de prestataires enregistrés dans la plateforme SDE par ville (Bunia, Bukavu, Mbuji-Mayi, Kananga, Matadi, Kinshasa et Goma)	150	150	150

IV. Livrables

Le consultant doit se conformer aux prescriptions du manuel des opérations du projet et va rapporter ses activités à l'UCP.

Le Consultant remettra des livrables ci-après à chacune des principales étapes ci-dessous pour la réalisation de la mission :

a) Pour les anciennes villes du Projet (Kinshasa, Matadi et Goma) :

- Les rapports sur les initiatives et les ateliers de mise à niveau des prestataires et d'identification complémentaire des PSDE
- Le rapport sur l'actualisation de la plateforme.
- Rapport de recommandations de l'écosystème

b) Pour les nouvelles villes du Projet (Kananga, Mbuji-Mayi, Bukavu et Bunia) :

Les livrables sont :

4.1 Identification des prestataires et des acteurs publics et privés :

- Rapport d'identification et sélection des acteurs potentiels des zones cibles
- Plan de mise en œuvre de l'étude de marché ;
- Rapport mise à niveau des acteurs de l'écosystème entrepreneurial
- Rapport d'actualisation de la plateforme évolutive des prestataires de services de développement des entreprises ;
- Rapport sur le noyau des prestataires dans le 7 zones du projet TRANSFORME
- Stratégie, le plan de mise en œuvre et le dispositif de suivi de communication ;
- Note conceptionnelle de l'étude de marché SDE ;
- Rapport de l'étape d'Identification
- Rapport de recommandations de l'écosystème

4.2 Support au marché des services de développement des entreprises :

- Programme de stimulation des marchés des services de développement des entreprises plan d'action détaillé et de formation pour les prestataires de services de développement des entreprises ainsi que les modules de formation ;
- Dispositif d'évaluation et le guide d'évaluation des résultats ;
- Manuel des opérations revu pour le développement des marchés des services de développement des entreprises
- Accord de partenariats signés
- Valider la matrice de recommandations pour la fourniture de services de développement des entreprises ;
- Instruments/outils et le rapport des partenariats éventuellement conclus ;
- Manuel des opérations mis à jour pour le renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème des PME ;
- Supports de formation personnalisés aux prestataires SDE ;
- Rapport de l'étape de Support de marché.

4.3 Mise en œuvre

- Rapport sur la mise en œuvre progressive du plan d'actions
- Rapport sur le Système de gestion des commentaires des clients, demandes d'informations, de clarification et des plaintes.
- Rapport sur la Campagne de communication et de marketing des services de développement des entreprises.
- Rapport sur la mise en œuvre des formations après complétude à hauteur de 60 % du planning des formations
- Rapport sur la mise à jour et la gestion de la plateforme digitale
- Rapport de l'étape de Mise en œuvre du programme

4.4 Evaluation

- Plan détaillé de suivi-évaluation
- Rapport de suivi des prestataires et de leurs clients
- Rapport d'étape Evaluation
- Rapport final incluant le rapport de résultats et d'évaluation de la mise en œuvre

V. Méthodologie

Le consultant devra démontrer à travers sa méthodologie :

- Son approche à la sensibilisation et à l'engagement du secteur privé et communautaire
- L'implication des acteurs de l'écosystème local de gestion des activités de projet dans les zones géographique ciblées et présence locale
- La fourniture de services de soutien (par exemple, informatique, communications, logistique)
- La capacité à gérer la mise à l'échelle des activités et du processus de manière rentable et soutenable
- La mobilisation et l'implication (engagement) des équipes locales pour gérer/contribuer aux activités de projet sélectionnées

VI. Durée de la mission

La durée de la mission du consultant est de **12 mois**.

VII. Profil du consultant

La mise en œuvre du support à la création du marché des services de développement des entreprises sera confiée à un consultant cabinet.

Le Consultant devra :


- ✓ Être une structure (Cabinet) d'appui, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le soutien et le développement des entrepreneurs, startups, MPME dans les pays en développement ;

- ✓ Avoir réussi la réalisation d'au moins d'au moins trois (3) missions similaires (évaluation et développement des marchés et services de développement des entreprises, formation des formateurs, développement des compétences des prestataires de services de développement des entreprises, promotion de l'entrepreneuriat, encadrement des entrepreneurs et MPME) ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en Afrique sub-saharienne dans l'appui en entrepreneuriat ;
- ✓ Ne pas avoir des antécédents en matière de fraude et de corruption ;
- ✓ Intégrer dans son équipe des Congolais parmi les experts clés/ou partenariat avec les organisations nationales ;
- ✓ Intégrer des femmes parmi les experts clés.

VIII. Personnel clé

Le Consultant fournira dans son dossier la liste et les CVs du personnel qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations demandées. Il doit présenter une équipe multidisciplinaire d'experts composée au minimum de la manière suivante et ayant le profil ci-après :

- ✓ **Un(e) Economiste Chef de mission :** (i) Il/elle doit être détenteur/trice d'un diplôme de niveau Bac + 5 en économie, finances , gestion et administration d'entreprise ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) ans, dont au moins huit (8) ans dans la conception et/ou la mise en œuvre des projets ayant trait au développement du secteur privé (micro, petites et moyennes entreprises) ainsi que dans la gestion d'entreprise; (iii) Avoir une connaissance parfaite de l'environnement des MPME en RDC; (iv) Avoir une connaissance de la langue française.
- ✓ **Un(e) responsable des opérations d'assistance aux prestataires des services de développement des entreprises :** (i) Il/elle doit être détenteur/trice au moins d'un diplôme de niveau Bac + 5 en Economie, en Gestion, en administration des affaires, en sciences commerciales, ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience générale d'au moins huit (8) ans, dont au moins six (6) ans en gestion d'entreprises ainsi que dans le développement et le déploiement des produits destinés à l'appui aux MPME; (iii) Avoir une connaissance parfaite de l'environnement des MPME en RDC ; (iv) Avoir une connaissance de la langue française.
- ✓ **Un(e) spécialiste en gestion de plateforme relative aux services de développement des entreprises :** (i) Il/elle doit être détenteur/trice au moins d'un diplôme de niveau Bac + 5 en informatique de gestion, en pédagogie, en sciences du développement ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience générale d'au moins huit (8) ans, dont au moins six (6) ans dans la gestion des plateformes dans le secteur de l'entrepreneuriat, (iii) Avoir une expérience d'au moins deux (2) ans en matière d'organisation et de gestion des programmes de formations (iii) Avoir une bonne connaissance de l'environnement des MPME en RDC ; (iv) Avoir une connaissance de la langue française.
- ✓ **Un(e) expert(e) en communication :** (i) Il/elle doit être détenteur/trice d'un diplôme universitaire (Bac+5) en sciences sociales, communication ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience générale d'au moins six (6) ans, dont au moins au moins quatre (4) ans dans le domaine de la communication et de la sensibilisation dans le cadre de la promotion des PME ; (iii) Avoir une connaissance parfaite de l'environnement des MPME en RDC ; (iv) Avoir une connaissance de la langue française.

- 
- ✓ **Un(e) spécialiste en suivi-évaluation** : (i) Il/elle doit être détenteur/trice d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en économie, en statistiques ou équivalent ; (ii) Avoir une expérience générale d'au moins cinq (5) ans, dont au moins quatre (4) ans en pratique de suivi-évaluation des programmes/projets financés par des bailleurs bi-multilatéraux ; (iii) Avoir une connaissance parfaite de l'environnement des MPME en RDC ; (iv) Avoir une parfaite connaissance de la langue française (écrit et parlé).

IX. Intrants à fournir par le client

Le projet mettra à la disposition du Consultant adjucataire les documents tels que repris ci-dessous :

- Manuel des opérations du projet ;
 - Instruments de Sauvegarde Environnementale et Sociale du projet et de lutte contre les VBG ;
 - Manuel d'évaluation du Projet (PAD) ;
 - Manuel de suivi et évaluation ;
 - Rapport sur le SDE dans les zones couvertes par le PADMPME ;
 - Tout autre document technique disponible et jugé utile pour la mission.
 - L'étude de marches dans les trois provinces de PADMPME ?
-

Annex 1 : Le cadrage du contrat

Mandat de l'entreprise : Objectif principaux	Portée du travail	Livrables/Rapports	Cibles/Indicateurs	Date limite d'envoi
Généralité	Travailler, à tous les stades, en étroite collaboration avec l'UCP, les parties prenantes de l'écosystème des PME	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le plan de transfert des compétences aux parties prenantes 2. Le rapport mensuel sur la gestion des ressources 		
Étape 1. Cadrage de la mission, préparation, Production/mise à jour des supports/outils de mise en œuvre				
1.1. Cadrage de la mission,				
<p>Circonscription de la mission et recueil de la vision de l'UCP-TRANSFORME,</p> <p>Identification et consultation des parties prenantes dans les villes (Kananga, Mbuji-Mayi, Bukavu, Bunia, Kinshasa, Goma et Matadi): Associations des PME, Acteurs publics et privés, Associations des Femmes entrepreneurs, Incubateurs,</p>	<p>Rédiger la note conceptuelle d'implémentation du projet,</p> <p>Rédiger le plan de travail</p> <p>Impliquer les parties prenantes, spécialisées dans la promotion et l'encadrement des PME,</p> <p>Evaluer les capacités des partenaires et mettre en place un plan de renforcement des capacités</p> <p>Identifier les pistes de collaboration en vue d'assurer un transfert de compétence qui les permettront de pérenniser la compétitivité des PME renforcées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La note conceptuelle 2. Le plan de travail 3. Le rapport de cadrage (le plan de transfert des compétences, l'évaluation des capacités des partenaires, le programme de renforcement des capacités, ainsi les activités réalisées avec les parties prenantes) 4. Base des données mise à jour 	<p>-Nombre des parties prenantes par ville :</p> <p>Publics : au moins 5</p> <p>Privés : au moins 10</p> <p>-Nombre de consultation par ville : au moins 15</p> <p>Kinshasa : 30</p>	25 jours après le démarrage de la mission
1.2. Production et mise à jour des supports/outils				
Mise à jour des supports/outils (plan de communication, supports de formation, formulaires de sélection de prestataires et acteurs de l'écosystème plan de S&E, etc.), calendrier de mise en œuvre	<p>Instruments de mise en œuvre de des activités de renforcement de capacité des prestataires, les outils seront cadrés avec l'approche méthodologique le consultant</p> <p>Il s'agira :</p> <p>(i) d'effectuer une mise à jour de l'existant : la stratégie de</p>	<p>Outils produits et validés notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le plan d'action pour renforcer la demande ; 2. Le programme initial de travail, le calendrier de toutes les activités et un plan de leur mise en œuvre ; 3. Le formulaire de sélection des prestataires ; 	<p>Nombre des prestataires renforcés/ville : 150 ;</p> <p>-Nombre de module de formation : 16</p> <p>Dont : mis à jour 14</p> <p>Produit : 2</p>	35 jours après le démarrage de la mission



Mandat de l'entreprise : Objectif principaux	Portée du travail	Livrables/Rapports	Cibles/Indicateurs	Date limite d'envoi
	<p>communication et son plan de mise en œuvre, ainsi que les supports de communication (affiches, spots, ...), le système de suivi et évaluation (le manuel, les outils, modalités de collecte et traitement des données, logiciel/base des données, système de reporting), le plan, modules et les support de formation;</p> <p>(ii) de produire ceux qui manquent : formulaire de sélection des prestataires et acteurs de l'écosystème, le plan d'action pour renforcer la demande notamment celle des femmes ; Élaborer un échéancier et un plan de mise en œuvre ; élaborer le système de suivi environnemental et social des prestataires, leur plan de gestion de genre et VBG, leur mécanisme de gestion des plaintes, prenantes ;</p>	<p>4. le système de suivi et évaluation ;</p> <p>5. le système de suivi environnemental et social et plan de gestion de VBG ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes ;</p> <p>6. Le plan de résilience de changement climatique et d'atténuation des risques</p> <p>7. Stratégie de communication et son plan de mise en œuvre</p>	<p>-Nombre des MPME assistées : au moins 30% des PME appuyées par le projet</p>	
1.3. Mise à jour de la plateforme				
Mise à jour de la plateforme évolutive de marchés SDE (enregistrements de nouveau prestataires, actualisation du système)	<p>La plateforme évolutive de marché SDE est outil en perpétuel mis à jour sur le plan technique et sur le plan d'enregistrement de nouveaux prestataires ; c'est un outil de marketing et visibilité des prestataires. Sa portée est nationale et multipartenaire.</p> <p>La plateforme devra être capable de recevoir un nombre illimité des</p>	<p>8. Plateforme digitale actualisée et opérationnelle</p> <p>9. Rapport périodique sur le sur le nombre de visiteurs, leurs qualités, partenariats, nombre des prestataires</p>	<p>Nombre plateforme : 1</p> <p>Nombre des prestataires à recevoir : au moins 600</p> <p>-Nombre des prestataires recyclé : au moins 400</p> <p>Nombre des prestataires enregistrés dans la plateforme : au moins 600</p>	<p>45 jours après le démarrage de la mission</p>

Mandat de l'entreprise : Objectif principaux	Portée du travail	Livrables/Rapports	Cibles/Indicateurs	Date limite d'envoi
	prestataires devra également servir de centre d'information virtuelle pour les utilisateurs potentiels			
Etape 2 : Identification des acteurs et prestataires SDE				
2.1. Identification des prestataires et acteurs SDE des villes de Bukavu, Bunia, Kananga, Mbuji-Mayi	Les campagnes de sensibilisations seront organisées en prenant en compte deux cibles : les Prestataires SDE et les acteurs publics et privés de l'écosystème local. Il s'agit d'identifier des Prestataires SDE aptes à appuyer des MPME qui se concentrent également sur la résolution des défis sociaux et/ou environnementaux et du changement climatique, notamment les énergies renouvelables, les services de gestion efficace des ressources, les technologies à faible émission de carbone, le recyclage des déchets industriels et des matières premières Développement des messages à diffuser dans les radio, Télévisions et réseaux sociaux Adoption par l'UCP des messages, médias et réseaux sociaux	10. Liste des prestataires et acteurs par ville 11. Rapport sur l'identification des prestataires et des acteurs publics et privés 12. Rapports sur les activités de communication dans les sept villes intégrant la communication sur la plateforme évolutive de marché SDE, les aspects environnementaux et sociaux, Kit de sensibilisation et les Modules développés	Nombre des prestataires identifiés 150/ville Nombre d'acteurs publics/ville Nombre d'acteurs privé/ville -Nombre d'institutions partenaires intéressées sur la plateforme : au moins 26 Nombre d'institutions partenaires techniques et financiers intéressées sur la plateforme : au moins 5	105 jours après le démarrage
2.2. Elaboration de la cartographie des prestataires et acteurs SDE des villes de Bukavu, Bunia, Kananga, Mbuji-Mayi	Il faudrait préparer une analyse SWOT du prestataire, d'établir les critères de participations aux processus, de proposer des pistes de solutions, analyse légère des Conditions de l'offre et de la demande, des Capacités des prestataires (Lacunes	13. Le rapport sur la cartographie géographique et fonctionnelle des prestataires SDE, 14. Liste des modules à développer ; 15. Liste du noyau de prestataires sélectionnés	Cartographie (1/ville) : 4 -liste des prestataires : 1/ville = 4 1 Plan /ville : 4	105 jours après le démarrage

Mandat de l'entreprise : Objectif principaux	Portée du travail	Livrables/Rapports	Cibles/Indicateurs	Date limite d'envoi
	<p>identifiées, Opportunités commerciales), Identification des besoins des MPME. Le consultant devra : Identifier et mettre en place des services à travers la plateforme pour en faire un outil pratique à l'écosystème</p> <p>Mobiliser les acteurs de l'écosystème pour présenter la plateforme et recevoir toutes les recommandations à implanter pour faire de la plateforme, un outil clé au sein de l'écosystème</p>	16. Plan de mise en œuvre des résultats des analyses		
Etape 3 : Production/Mise à jour des Supports au marché des SDE		1.		
3.1. Développement de la matrice des recommandations et du plan détaillé des activités pour une période de 12 mois	La mise à niveau des coaches et formateurs est fonction de la qualité des supports servant au renforcement des capacités.	17. Matrice validée par l'UCP 18. Plan détaillé des activités de renforcement des capacités 19. Manuel des opérations revu	Matrice de recommandation revue : 4 dont 1/ville Nombre des de formation : au moins 16	165 jours après le démarrage
3.2. Développement/mise à jour des modules de formation	Les supports de renforcement des capacités des coaches et formateurs des PME seront de standard international. Les outils et supports développés dans le cadre du projet PADMPME connaîtront un rafraîchissement afin de les tropicaliser aux besoins du public cible. Il s'agit notamment des 14 modules de formation, des outils de suivi-évaluation des acquis/effets de la formation	20. Plan de formation détaillé revu et validé pour les 7 villes du TRANSFORME, 21. Modules de formation développés et mise à jour, 22. Rapport de d'étape développement des supports aux marchés de SDE ;	Plan et calendrier détaillé des activités : 1 Modules de formation développés : 16	165 jours après le démarrage

Mandat de l'entreprise : Objectif principaux	Portée du travail	Livrables/Rapports	Cibles/Indicateurs	Date limite d'envoi
Etape 4. Mise en œuvre du programme de support au marché des services de développement des entreprises				
Organisation des activités de renforcement des capacités des prestataires et coaches	Pour la mise en œuvre de la formation de l'accompagnement de 25000 femmes entrepreneures et de 3850 entrepreneurs, le projet TRANSFORME fera recours à un bassin des prestataires et coaches aguerris. La mise en œuvre du plan d'actions de renforcement/support des SDE, et l'Organisation d'ateliers pour les futurs prestataires est une réponse à la carence potentiel des prestataires SDE. Les categories fonctionnels des SDE doivent correspondre a l'analyse de la demande (cathegories des entreprises et parametres de la demande)	23. Rapport sur les Coachs et Formateurs mobilisés 24. Rapport sur la formation des coaches et formateurs 25. Rapport sur les thématiques d'accompagnement	Nombre de coaches /formateurs mobilisés par ville : au moins 150 Nombre de modules développés : au moins 16 Nombre de session de formation par ville : 16 Nombre des participants par module : au moins 450 (Kinshasa, Goma, Matadi) et 600 (Bukavu, Bunia, Kananga, Mbuji-Mayi) Nombre des projets accompagnés : 13000	255 jours après le démarrage
		26.		
Etape 5. Evaluation				
organisation périodique des activités de suivi de résultat	La portée de l'évaluation du processus sera concentrée sur la collecte des données en rapport avec les activités des prestataires renforcés. Le résultat sera intégré dans le cadre de la compétitivité des entreprises bénéficiaires de l'appui	27. Rapport de suivi-évaluation validé	Nombre des prestataires suivis et évalués par ville : 150 Nombre des PME suivi et évalué par ville : 300	300 semaines après le démarrage



Mandat de l'entreprise : Objectif principaux	Portée du travail	Livrables/Rapports	Cibles/Indicateurs	Date limite d'envoi
	technique et financier du TRANS-FORME Des outils/supports de suivi-évaluation seront conçus et mis en œuvre pour suivre suivi prestataires et clients ..			
Mettre en œuvre le plan de suivi et évaluation pour les différents aspects et groupes de bénéficiaires de programme avant et après l'assistance reçue.	Il portera sur le plan de suivi-évaluation du projet dont : <ul style="list-style-type: none">•le Rappel du Cadre de résultats du projet.•la description de la Chaîne de résultat et contribution à la sous-composante.• Un Bref résumé et une présentation de la théorie de changement liée à son intervention ;•le modèle du plan de suivi et évaluation de résultats des activités inclura également les indicateurs du Cadre de résultats du projet qui cadreront avec ses activités (c'est ce qui va montrer l'alignement de son activité avec le projet).•description de la Matrice de suivi périodique (mensuel et trimestriel).	28. Plan de suivi évaluation	Nombre : 1	35 jours après le démarrage de la mission

